

des cultures et des élevages. Les services de vulgarisation et de réglementation ont pour objet de prévenir ou de supprimer les ennemis des cultures et du bétail, de contrôler par l'enregistrement les préparations chimiques et autres qui servent à ces fins, ainsi que d'exécuter l'inspection et le classement des produits agricoles et de mettre en œuvre des plans directeurs rationnels visant l'amélioration des cultures et du bétail. Les programmes d'aide s'étendent à certains aspects de la conservation du sol et de l'eau, à la stabilité des prix agricoles, au crédit agricole, à la remise en valeur des terres et à l'aménagement rural, à l'assurance-récolte et à la sécurité du revenu en cas de mauvaise récolte.

Le ministère compte trois principales Directions: Recherche, Hygiène vétérinaire, Production et marchés. Font aussi partie de la structure du ministère plusieurs institutions de moindre importance: Office de stabilisation des prix agricoles (voir page 499), Office des produits agricoles et Administration du rétablissement agricole des Prairies (page 482), Assurance-récolte (page 500), Divisions de l'information et de l'administration générale. Se rattachent étroitement au ministère, la Société du crédit agricole (pp. 502-503) et la Commission des grains (voir la Partie II du chapitre XXI) dont répond le ministre de l'Agriculture.

Le travail de la Direction de la recherche et les travaux de recherches entrepris par les Directions de l'hygiène vétérinaire et de l'économie sont exposés dans l'article spécial intitulé «Apport du ministère de l'Agriculture du Canada au progrès des sciences agricoles» (pp. 495-498). Les autres fonctions de ces Directions, de même que les activités de la Direction de la production et des marchés, de la Division de l'information et de l'Administration générale sont décrites brièvement ci-après.

Direction de l'hygiène vétérinaire.—La Direction de l'hygiène vétérinaire applique les lois sur les épizooties, sur l'inspection des viandes et sur l'abattage sans cruauté des animaux destinés à l'alimentation humaine. Elle dirige aussi des laboratoires d'études vétérinaires. La lutte contre les maladies contagieuses du bétail fait appel aux mesures préventives d'inspection et de quarantaine des bestiaux d'importation et des denrées soumises à des dispositions restrictives comme la viande, les produits agricoles et autres sources possibles d'infection; à l'application de programmes d'éradication des maladies, principalement de la tuberculose bovine, de la brucellose, de la maladie de Johne; à la répression et à l'éradication des maladies graves du bétail dès qu'elles se manifestent, et à l'inspection et à la certification sanitaires des bestiaux d'exportation. La Division de l'inspection des viandes est chargée des services d'examen des bestiaux avant et après l'abattage dans les établissements qui vendent des produits carnés en dehors des limites de la province dans laquelle ils fonctionnent, ainsi que du maintien des normes sanitaires durant le conditionnement des produits, de l'exactitude de l'étiquetage, de l'utilisation correcte d'ingrédients et d'agents préservatifs appropriés. Elle s'assure aussi que l'abattage dans ces établissements se fait sans cruauté. Les laboratoires de pathologie vétérinaire disséminés à travers le pays, en plus de poursuivre leurs travaux de recherches (voir pp. 495-496), préparent des réactifs de diagnostic et des produits biologiques, offrent leurs services d'analyse et de diagnostic des maladies des animaux domestiques et sauvages et de détermination de la salubrité des aliments carnés.

Direction de l'économie.—La Direction recueille, analyse et interprète les renseignements d'ordre économique nécessaires à l'établissement et à l'application des plans directeurs et des programmes du ministère, entreprend des recherches (voir pp. 495-496) en vue d'augmenter la production et d'intensifier la commercialisation des produits agricoles et de guider les agriculteurs à l'égard des rajustements que nécessitent l'organisation et l'exploitation des fermes. Elle effectue des recherches économiques et statistiques pour le compte de l'Office de stabilisation des prix agricoles, de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies et d'autres organismes, et participe à toute